

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE Département du TARN

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au CA	En exercice	Qui ont pris part à la DELIBERATION

92	92	74
----	----	----

PRESENTS	58
POUVOIRS Suppléants	3
POUVOIRS Titulaires	13
ABSENTS	18

Vote Pour :	74
Vote Contre :	0
Abstention :	0

Date de la Convocation

28 MARS 2023

Date d’Affichage

28 MARS 2023

L’an deux mille vingt-trois, le lundi trois avril à dix-huit heures, le Conseil de Communauté de la Communauté d’agglomération Gaillac-Graulhet régulièrement convoqué, s’est réuni au nombre prescrit par la loi dans la salle multiculturelle, 24 Chemin des Martisses - 81600 Técou, sous la présidence de Monsieur Paul SALVADOR, Président

Présents : Mesdames et Messieurs, Alain ASSIE, René ANDRIEUX, Blaise AZNAR, Julien BACOU, Thierno BAH, Florence BELOU, Mathieu BLESS, Jean-Louis BOULOC, Paul BOULVRAIS, Françoise BOURDET, Bertrand BOUYSSIE, Alain CAUDERAN, Patrick CAUSSE, Sébastien CHARRUYER, Robert CINQ, Monique CORBIERE-FAUVEL, Laurence CRANSAC-VELLARINO, Olivier DAMEZ, Sylvie DA SYLVA, Bernard EGUILUZ, Max ESCAFFRE, Bernard FERRET, Claire FITA, Nicolas GERAUD, Alain GLADE, Christophe GOURMANEL, Marie GRANEL, Pascal HEBRARD, Christophe HERIN, Dominique HIRISSOU, François JONGBLOET, Guy LEGROS, Maryline LHERM, Christian LONQUEU, Françoise MALAURE NERIN, Michel MALGOUYRES, Richard MARTINEZ, Marie-Claire MATE, Jean-Marc MOLLE, Francis MONSARRAT, Régine MOULIADE, Max MOULIS, Stéphanie NADAI-PUECH, Christian PERO, Eric PILUDU, Francis PRADIER, Francis RUFFEL, Paul SALVADOR, Guy SANGIOVANNI, Alain SORIANO, Claude SOULIES, Martine SOUQUET, Laurent SQUASSINA, Jacques TISSERAND, Pierre TRANIER, Gilles TURLAN, François VERGNES, Claire VILLENEUVE.

Suppléants présents (Titulaires excusés leur ayant donné pouvoir) : Mesdames et Messieurs, Richard BRUNEAU à Alain CAMALET, Jean-Paul LALANDE à Josette MURCIA, Ludovic RAU à Frédéric GLAUDIS.

Titulaires excusés ayant donné pouvoir à un Titulaire : Mesdames et Messieurs, Jean-François BAULES à Christophe GOURMANEL, Michel BONNET à Bernard FERRET, Martine CLARAZ ANGOSTO à Alain GLADE, Serge GARRIGUES à Nicolas GERAUD, Muriel GEFFRIER à Olivier DAMEZ, Maryse GRIMARD à Max MOULIS, Christelle HARDY à Claire VILLENEUVE, Michelle LAVIT à Blaise AZNAR, Elisabeth LOYER à Marie GRANEL, Pascale PUIBASSET à Gilles TURLAN, Didier SALANDIN à Maryline LHERM, Jean TKACZUK à Sébastien CHARRUYER, Jacques VIGOUROUX à Régine MOULIADE.

Absents excusés : Mesdames et Messieurs, Philippe BARTHES, Jean-Claude BOURGEADE, Dominique BOYER, Jacques BROS, Gabriel CARRAMUSA, Jean-Marc DUBOE, Christian DULIEU, Isabelle FOUROUX CADENE, Louisa KAOUANE, Patrick LAGASSE, Agnès MERONI, Bernard MIRAMOND, Marie MONTELS, Fernand ORTEGA, Christel PALIS, Montserrat REILLES, Lucette ROUTABOUL, Christian SERIN,

Secrétaire de séance : Monsieur Paul BOULVRAIS

N°90_2023

ACTES : 7.1.3

OBJET DE LA DELIBERATION : 43- Adoption du Budget primitif Eau 2023

Exposé des motifs

L'ensemble des propositions budgétaires et des actions menées au sein des différentes politiques du **Budget Eau 2023** est présenté en référence au tableau ci-dessous.

Vue générale

Section	Sens	Chapitre	CA 2022	BP 2023
F	D	011 - Charges à caractère général	20 880,56	63 430,06
		012 - Charges de personnel et frais assimilés	13 804,14	30 000,00
		023 - Virement à la section d'investissement	-	246 698,84
		042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	156 722,82	155 498,46
		65 - Autres charges de gestion courante	0,02	200,00
		66 - Charges financières	28 692,21	18 977,98
		67 - Charges exceptionnelles	-	23 291,00
	Total D		220 099,75	538 096,34
	R	002 - Résultat d'exploitation reporté	-	200 016,15
		042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	6 958,00	7 592,00
		70 - Ventes de produits fabriqués, prestations de services, marchés	394 068,33	330 000,00
		76 - Produits financiers	1 535,02	488,19
		77 - Produits exceptionnels	2 430,39	-
Total R		404 991,74	538 096,34	

Section	Sens	Chapitre	CA 2022	RAR 2022/2023	BP 2023	BP Consolidé des RAR
I	D	040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	6 958,00	-	7 592,00	7 592,00
		10 - Dotations, fonds divers et réserves	-	-	43 809,00	43 809,00
		16 - Emprunts et dettes assimilées	70 474,36	-	73 200,00	73 200,00
		23 - Immobilisations en cours	98 698,63	185 696,74	315 183,30	500 880,04
	Total D		176 130,99	185 696,74	439 784,30	625 481,04
	R	001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	-	-	220 387,18	220 387,18
		021 - Virement de la section d'exploitation	-	-	246 698,84	246 698,84
		040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	156 722,82	-	155 498,46	155 498,46
		10 - Dotations, fonds divers et réserves	216 866,68	-	-	-
		13 - Subventions d'investissement	-	-	-	-
27 - Autres immobilisations financières		2 896,56	-	2 896,56	2 896,56	
Total R		376 486,06	-	625 481,04	625 481,04	

Le Conseil de Communauté,

Oui cet exposé,

Vu le Code général des collectivités territoriales notamment les articles L.5211-1, L.2312-1 et suivants,

Vu l'avis de la Commission Finances et Moyens généraux du 30 mars 2022,

Vu le débat d'orientation budgétaire en séance du Conseil de la Communauté d'Agglomération du 21 mars 2022,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **adopte** le Budget primitif Eau 2022, voté par chapitre, tel que présenté et conformément au tableau ci-dessus,
- **autorise** le Président à signer tout document afférent.

Acte rendu exécutoire

- après transmission en Préfecture

Le 18 AVR. 2023

- publication - mise en ligne

Le 18 AVR. 2023

et/ou notification

Le

Le Président,

Paul SALVADOR

Pour extrait conforme,

Fait les jour, mois, an, susdits,



Le Secrétaire de séance

Paul BOULVRAIS



Le Président,

Paul SALVADOR

Conformément aux articles R421-1 et suivants du Code de justice administrative, la présente décision pourra faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'autorité territoriale dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. La décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif dans les deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi grâce à l'application informatique Télérecours, accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>.

Envoyé en préfecture le 18/04/2023

Reçu en préfecture le 18/04/2023

Publié le 18/04/2023



ID : 081-200066124-20230403-90_2023-DE